

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

Chaque année, le résultat constaté au compte administratif de l'exercice auquel il se rapporte, est, s'il est excédentaire, affecté en priorité à la couverture du déficit d'investissement. Il permet également de couvrir, tout ou partie, du virement prévisionnel inscrit aux comptes 023 F/D et 021 I/R ; le cas échéant, le reliquat est affecté en section de fonctionnement pour permettre de nouvelles dépenses.

Le résultat d'exécution budgétaire 2016 de la section de fonctionnement de 527 029,01 € est affecté en totalité au compte 1068 I/R.

L'excédent d'investissement de l'exercice 2016, soit 720 079,50 € corrigé du déficit de 2015 qui s'élevait à la somme de 421 756,75 €, est quant à lui reporté en section d'investissement au compte 001 I/R pour la somme de 298 322,75 €.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016.

DELIBERATION

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5,

APRES avoir entendu le rapport du Compte Administratif de l'exercice 2016,

CONSIDERANT le besoin de financement de la section d'investissement,

CONSIDERANT que le Compte Administratif présente un excédent global de clôture, après comptabilisation des deux sections de 483 907,21 €,

CONSIDERANT les reports d'investissement, soit 609 565,24 € en dépenses et 268 120,69 € en recettes,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

VU l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 28 mars 2017,

APRES DELIBERATION,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2016 comme suit :

Au profit du compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : + 527 029,01 €

Au compte 001 – Excédent d'investissement reporté : + 298 322,75 €

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Conseiller Régional